

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

/MB

MINISTERE DE L'INFORMATION ET  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE  
NATIONAL DES POSTES ET TELECOM-  
MUNICATIONS

III) E C R E T n° 78/593 6 SEP. 1978 /MININFO/PT.

portant inscription au tableau d'avancement  
au titre de l'année 1976 de Monsieur Norbert  
ONDZIE, Ingénieur des cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des Postes et Télécommunica-  
tions (branche technique) de la République  
Populaire du Congo.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

VISAS :

OFFIPOSTEL

D.F.P.

CE/MININFO/PT

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;  
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut  
général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire  
du Congo;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Popu-  
laire du Congo;

Vu le décret n° 59/8/FP du 24 janvier 1959 fixant la  
liste des cadres du personnel de l'Office National des Postes et  
Télécommunications de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 59-16/FP du 24 janvier 1959 fixant le  
statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications  
de la République Populaire du Congo;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République  
Populaire du Congo;

Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant les  
dispositions du décret 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des cadres de la République Populaire  
du Congo;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du  
3 février 1962;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires;

Vu l'Ordonnance n° 035/77 du 28 juillet 1977 relative à  
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du  
Congo;

Vu l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité  
Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, chef du Gou-  
vernement, Ministre du Plan;

Vu le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Paritaire d'Avancement  
et de Sécurité Sociale réunie le 5 Mai 1978;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur Norbert ONDZIE, Ingénieur de 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (branche technique) de la République Populaire du Congo, en service à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement à deux (2) ans pour le 2è échelon au titre de l'année 1976.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 6 SEPTEMBRE 1976

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications

Capitaine C. GOMA-FOUTOU

~~Le Ministre du Travail et de la Justice,~~

Alphonse MOUISOUE-POUATI

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

COPIATIONS:

O.R.P.C..... 1  
/SGCM..... 2  
FIPOSTEL..... 4  
/MININFO/PT: ..... 2  
TERESSE ..... 1

*Handwritten signature*